

Tiré – à – part

Véronique Borzeix

- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées "bovins viande"

NEE n°18, avril 2003, pp. 61-79

Résumé

L'élevage allaitant (OTEX 42) occupe 8% de la SAU européenne et représente 5% des exploitations agricoles professionnelles de l'Union. Au sein de cette orientation technico-économique, il existe une grande diversité entre États Membres, que ce soit du point de vue des structures, ou du point de vue financier. Ainsi, la SAU des élevages "bovins viande" de l'UE est en moyenne modeste (32 ha), elle oscille cependant entre 30 ha en Irlande et 73 ha en France. Pour toutes ces exploitations, au moins 75% de la SAU est occupée par des surfaces fourragères. La conduite du cheptel est dans la plupart des cas extensive (presque tous les États membres ont un chargement moyen inférieur à 1,7 UGB/ha). De fortes disparités existent cependant au niveau des produits bruts et des revenus. Ainsi, le produit brut européen ramené à l'hectare est, en moyenne, de 615 euros. Pour l'année étudiée, il atteint 7 000 euros/ha en Belgique et à peine 300 euros/ha en Irlande. La même disparité s'observe au niveau des revenus moyens par exploitation : celui-ci atteint ainsi plus de 33 000 euros en Belgique contre à peine 4 200 euros au Royaume-Uni. Dans tous les États membres, la part des aides dans le revenu est très élevée. Enfin, le taux d'endettement ne dépasse jamais 30%.



Direction des Affaires Financières

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directrice de la publication : Mireille RIOU-CANALS, DAF

Rédacteur en chef : Alain BLOGOWSKI, DAF

Secrétariat : Huguette BILLAUD, DAF

Membres du comité de lecture* :

Éric BARDON, SCOM

Véronique BORZEIX, DPEI

Philippe BOYER, DAF

Bernard DECHAMBRE, DAF

Denis HAIRY, DGAL

Olivier ROUSSET, DEPSE

Hervé LE GALL, DAF

Jacques LOYAT, DGER

Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI

Sylvain MOREAU, DAF

Philippe ROGIER, DERF

Évelyne SIROTA, DAF

Bruno VINDEL, DAF

** fonctions occupées lors de la réunion du comité de lecture (décembre 2002)*

Composition : DAF/SDEPE

Impression : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires Rurales

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

LA DIVERSITÉ DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE

Les exploitations spécialisées "bovins viande"

Véronique Borzeix

Bureau de l'orientation économique et de l'environnement des entreprises
DPEI/SDVOF/BOEEE
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

Au cours de la dernière décennie, les producteurs de viande bovine ont dû faire face à divers bouleversements. En 1992, l'Organisation Commune de Marché (OCM) "viande bovine" est largement révisée, en 1996, la première crise de l'ESB affecte durement les éleveurs allaitants, en 1999, la réforme de la PAC s'intéresse une fois de plus à cette OCM, et en 2000, le secteur doit faire face à la deuxième crise de l'ESB. Ainsi, l'élevage allaitant apparaît aujourd'hui comme l'un des secteurs les plus fragiles de l'agriculture européenne. Il est clair que même si la clause de "rendez vous" n'était pas implicitement prévue pour ce secteur, il sera concerné par la revue de mi parcours. Or l'élevage allaitant n'est pas monolithique au sein de l'Union, au contraire il est d'une extrême diversité d'un pays à l'autre. Sur la base des données techniques, économiques et financières du RICA, cet article se propose de mettre en évidence la diversité du secteur de l'élevage allaitant au niveau européen,

90% des exploitations "bovins viandes" (OTEX 42), 92% des UGB bovines et des surfaces de l'OTEX sont concentrées dans 7 des 15 pays de l'UE, les trois principaux étant la France l'Irlande et l'Espagne.

L'élevage allaitant européen est pratiqué dans des exploitations de taille moyenne (de 30 à 70 hectares selon les pays membres), dont la SAU est composée à 75% (minimum) par des surfaces fourragères. Ainsi, la plupart des systèmes sont extensifs, avec un chargement inférieur, dans un grand nombre de cas à 1,7 UGB/ha. La main d'œuvre salariée employée dans les exploitations de l'OTEX 42 est en moyenne faible, elle reste en général inférieure à 5% du total de l'emploi (salarié ou non), excepté au Royaume-Uni (12%).

D'autre part, le produit brut moyen de cette OTEX est toujours inférieur au produit brut national toutes OTEX confondues (excepté dans le cas de l'Italie). Le produit brut par hectare est extrêmement variable d'un pays à l'autre (1 700 euros/ha en Belgique, contre à peine 300 euros/ha en Irlande). La part des aides dans le revenu des exploitations d'élevage est élevée et ce dans tous les pays de l'Union (32% en Italie contre plus de 500% au Royaume-Uni pour l'année étudiée).

Les niveaux de revenu par exploitation sont, comme les produits bruts, extrêmement variables d'un pays à l'autre : 33 000 euros en Belgique contre 4 000 euros au Royaume-Uni. Enfin, le taux d'endettement est inférieur dans tous les cas à 30% et le fond de roulement est positif, excepté en Allemagne.

Dans ce contexte, les exploitations allaitantes françaises représentent un quart des exploitations professionnelles européennes de l'OTEX et sont parmi les plus extensives avec un chargement moyen de 1,3 UGB/ha qui les rapproche de pays comme l'Irlande ou l'Espagne. Mais si cette caractéristique ne les empêche pas de dégager un produit brut par hectare nettement plus élevé que dans ces pays, c'est au prix d'un poids des charges parmi les plus lourds. Malgré tout, les élevages de bovins viande français sont ceux qui assurent à leurs exploitants un revenu parmi les plus élevés en Europe, que ce soit par exploitation, par hectare ou par travailleur, juste derrière ceux obtenus l'Allemagne et le Royaume-Uni.

LA DIVERSITÉ DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE

Les exploitations spécialisées "bovins viande"

INTRODUCTION

Le RICA est une enquête sur les exploitations agricoles réalisée chaque année depuis plus de trente ans, dans tous les États membres de l'Union européenne. Cet outil statistique, qui repose sur la base d'un règlement communautaire (Conseil européen n°79/65, de 1965), permet d'analyser le revenu et le fonctionnement économique des exploitations agricoles. L'homogénéité de ses différents indicateurs et la somme des informations qu'il regroupe, en font l'outil adapté aux comparaisons des systèmes de production entre États membres ou entre régions administratives. Le RICA est en effet la seule base de données microéconomiques, harmonisée au niveau européen, qui donne à la fois des informations détaillées sur la structure (superficies, cheptels), les résultats économiques (production, consommations intermédiaires, subventions, revenus) et la situation financière des exploitations agricoles.

Pour l'exercice 1998, dernière année aujourd'hui disponible, le RICA européen comporte un échantillon de 58 151 exploitations agricoles. Chaque exploitation de l'échantillon est affectée d'un coefficient de pondération permettant de représenter, *in fine*, un univers global de 3,831 millions d'exploitations agricoles. Ce coefficient de pondération est déterminé à partir de l'enquête structure sur la base d'une nomenclature à trois entrées : la région administrative, l'orientation technico-économique (OTEX) et la classe de dimension économique (CDEX).

Cependant, le RICA ne couvre pas l'ensemble des exploitations de l'UE, mais seulement celles que l'on appelle "professionnelles", définies par une dimension économique (mesurée en UDE et calculée à partir de la marge brute standard) et une disponibilité en main d'œuvre supérieure à certains seuils propres à chaque état Membre¹. Les exploitations représentées dans le RICA couvrent cependant plus de 90% de la superficie agricole et du cheptel renseignés dans l'enquête structure.

Parmi les 3,831 millions d'exploitations agricoles professionnelles représentées par le RICA européen, nous nous intéressons ici uniquement à celles qui appartiennent à l'orientation technico-économique (OTEX) 42 ("bovins élevage et viande")². Ces exploitations produisent soit des animaux dits "finis" destinés à être abattus dès leur départ de l'exploitation, soit des animaux dits "maigres" vendus à d'autres éleveurs qui en assureront l'engraissement.

Dans la suite de cette étude, et par commodité, on assimilera les expressions "élevages bovins viande", OTEX 42, et "élevages allaitants" (même s'il existe des exploitations au sein de cette OTEX

¹ Le seuil de dimension économique est par exemple de 8 UDE en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Il est plus élevé en Belgique (12 UDE) et aux Pays Bas (16 UDE). Il est par contre plus faible au Portugal (1 UDE), en Espagne, Italie, Grèce, Irlande (2 UDE) et au Danemark (4 UDE)

² Le rattachement d'une exploitation donnée à l'OTEX 42 se fait sur la base de la composition de sa Marge Brute Standard. Ainsi, appartiennent à cette orientation, les unités :
- dont la MBS prairies et herbivores représente au moins 2/3 de la MBS totale, *et*
- dont la MBS "bovins" représente au moins 2/3 de la MBS totale, *et*
- dont la MBS "vache laitière" est inférieure à 10% de la MBS totale.

qui ne sont pas "allaitantes" mais engraisseurs purs, sans aucune vache nourrice). Le lecteur se souviendra cependant que cette catégorie n'englobe pas l'ensemble du cheptel de vaches allaitantes européen, que l'on retrouve également dans les élevages mixtes (vaches laitières et vaches allaitantes ou races mixtes, OTEX 43), les exploitations de polyculture-élevage (OTEX 81) et de polyélevage (OTEX 71). De fait, l'OTEX 42 détient seulement 47% du troupeau allaitant européen.

Tableau 1 L'OTEX 42 et quelques autres orientations dans les activités bovines européennes

	Total	OTEX 41	OTEX 42	OTEX 43	OTEX 81	OTEX 71	OTEX 82
Nombre d'exploitations	100%	12%	5%	2%	5%	2%	3%
effectif Veaux à l'engrais	100%	19%	37%	8%	14%	2%	2%
effectif Autres bovins de moins d'un an	100%	39%	21%	7%	14%	2%	1%
effectif Bovins mâles de un à deux ans	100%	23%	26%	9%	17%	3%	1%
effectif Bovins femelles de un à deux ans	100%	51%	13%	7%	13%	2%	1%
effectif Bovins mâles de deux ans et plus	100%	19%	30%	9%	13%	1%	1%
effectif Génisses élevage de deux ans et plus	100%	52%	13%	8%	14%	2%	1%
effectif Génisses à l'engrais	100%	29%	23%	11%	15%	2%	1%
effectif Vaches laitières (y compris de réforme)	100%	74%	0%	6%	12%	2%	1%
effectif Autres vaches : vaches allaitantes	100%	4%	47%	6%	14%	2%	1%

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

En outre, comme indiqué précédemment, le RICA ne s'intéresse qu'aux exploitations dites "professionnelles", or le secteur de l'élevage, contrairement à d'autres, compte un nombre important d'exploitations de petite dimension économique. Ces exploitations dites "non professionnelles", qui ne sont pas prises en compte dans le RICA, sont comptabilisées dans l'enquête structure. Par conséquent, les chiffres présentés ci-après peuvent différer légèrement de ceux fournis par d'autres sources, les champs observés n'étant pas les mêmes.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs événements majeurs ont marqué le secteur "bovin viande". En 1992, l'Organisation Commune de Marché (OCM) "viande bovine" est ainsi largement concernée par la réforme de la PAC, qui cherchait à restreindre la production de viande rouge et à encourager les éleveurs à adopter des modes de production plus extensifs. L'accord sur l'agriculture, signé en 1994 à Marrakech, concerne également ce secteur, en particulier du fait de son volet "restriction des restitutions à l'exportation" qui oblige l'Union européenne à diminuer ses exportations aidées de viande bovine. Enfin en 1996, dans un contexte de baisse généralisée de la consommation européenne de viande rouge, la première crise de l'ESB affecte durement les éleveurs de bovins.

Au printemps 1999, la réforme de la PAC s'est une fois de plus intéressée à l'OCM "viande bovine". Au lendemain de la mise en place des premières mesures de l'accord de Berlin, alors que les négociations internationales sont entrées dans une phase plus active, le secteur bovin sort à peine d'une double crise sanitaire (deuxième crise de l'ESB en novembre 2000 et fièvre aphteuse en novembre 2000) et apparaît comme un des plus fragiles de l'agriculture européenne. Désormais, il semble que ne pourra être évité un débat sur l'OCM bovine lors de l'évaluation de la PAC à mi-parcours, même si aucune clause de "rendez-vous" n'était explicitement prévue pour ce secteur.

A partir des données techniques, économiques et financières du RICA, nous nous proposons dans cet article de mettre en évidence la diversité de ce secteur au niveau européen, étape qui nous paraît être un préalable indispensable à toute nouvelle réflexion sur les évolutions possibles de l'organisation commune de marché de ce secteur.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

En 1998, sur la base des résultats issus du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen, 5% des exploitations "professionnelles" de l'Union appartenaient à l'orientation technico-économique (OTEX) "bovins élevage viande" (OTEX 42). Elles détenaient près de la moitié (47%) du cheptel communautaire de vaches allaitantes et 8% de la surface agricole utile (SAU). Au sein des pays membres, et pour cette même OTEX, la France et l'Irlande regroupent à elles deux, près de 60% des exploitations agricoles d'élevage allaitant (respectivement 25% et 33% de l'effectif européen). La France détient ainsi 42% du cheptel de l'OTEX 42 et 35% de l'effectif total de vaches allaitantes (toutes orientations confondues).

Au-delà de ces chiffres moyens, la place de ce type d'exploitations dans les agricultures nationales est très variable selon les États membres. Ainsi, en France, au Royaume-Uni et en Belgique 12 à 13% des exploitations professionnelles appartiennent à l'OTEX 42 contre moins de 3% en Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Autriche et Portugal. A l'opposé, les exploitations spécialisées dans la production de viande bovine représentent 47% des exploitations irlandaises.

Compte tenu des effectifs et des caractéristiques des exploitations de l'OTEX 42 dans les différents États membres, nous avons restreint le champ d'étude aux seuls pays suivants : Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie et Royaume-Uni. Cet ensemble représente ainsi :

- 90% des exploitations "bovins viande",
- 92% de la SAU européenne de cette OTEX,
- 92% des UGB totales de l'OTEX,
- et 92% du produit brut bovin de l'OTEX.

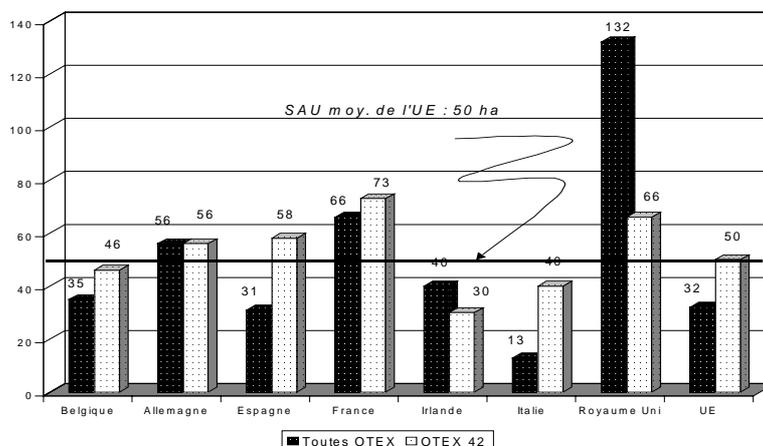
La SAU

Tableau 2 La structure des exploitations "allaitantes"

	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	RU	UE
Nombre d'exploitations								
Toutes OTEX	42 000	293 100	622 000	409 500	129 400	1 062 800	135 400	3 831 000
Dont "bovins viande"	5 100	6 800	21 200	47 500	61 000	7 700	17 900	187 400
Soit en %	12%	2%	3%	12%	47%	1%	13%	5%
soit en % du total de l'OTEX	3%	4%	11%	25%	33%	4%	10%	100%
SAU totale (en million d'ha)								
Toutes OTEX	1,471	16,484	19,046	27,027	5,185	13,912	17,93	122,515
OTEX 42	0,233	0,383	1,235	3,468	1,811	0,305	1,176	9,312
Soit en %	16%	2%	6%	13%	35%	2%	7%	8%

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Graphique 1 SAU moyenne



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

En moyenne, les exploitations européennes appartenant à l'OTEX 42 disposent d'une SAU de 50 ha (contre 32 hectares toutes OTEX confondues). En terme de SAU moyenne par exploitation, la France arrive en tête de classement et l'Irlande en dernière position. C'est en France que les exploitations de cette orientation sont les plus grandes et en Irlande les plus petites.

Concernant les assolements (cf. tableau 2), la part de la SAU octroyée aux grandes cultures des exploitations européennes d'élevage bovin est, en moyenne, très faible (5%)³, sauf en Allemagne où elle atteint 11%. La surface fourragère occupe quant à elle près de 90% de la surface des exploitations, bien qu'il existe une grande disparité des situations au sein des États membres (94% au Royaume-Uni, mais "seulement" 75% en Allemagne).

Tableau 3 Composition de la SAU (en %)

	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	Royaume-Uni	UE
Surface fourragère*	90%	75%	93%	88%	90%	85%	94%	87%
Surface en céréales	6%	11%	1%	9%	1%	3%	2%	5%
Surface en jachère	0%	1%	3%	0%	0%	0%	0%	2%
Autres	4%	12%	3%	3%	9%	11%	4%	6%

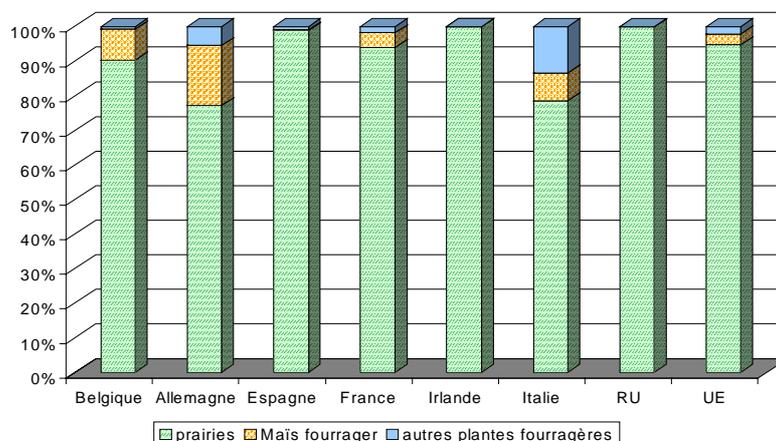
* Cette variable comprend les prairies (permanentes et temporaires), les parcours, le maïs fourrage ainsi que les autres cultures fourragères.

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Si l'on examine plus précisément la composition moyenne de la surface fourragère des différents pays membres (cf. graphique 2), on constate que, dans la plupart des cas, les prairies (temporaires, permanentes et les parcours) occupent plus de 60% de la SFP. Certains pays cultivent cependant une quantité non négligeable de maïs fourrage (Allemagne : 17%, Belgique : 9% et 8% en Italie).

³ Par construction, la définition de l'OTEX 42 conduit à un faible niveau de diversification des exploitations "bovins viande". Une forte diversification céréalière entraîne un classement dans une autre OTEX (polyculture - élevage).

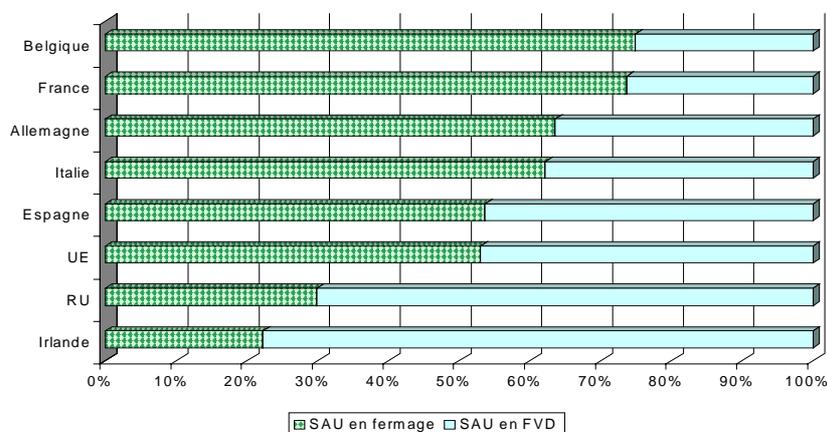
Graphique 2 Composition de la surface fourragère moyenne



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Le graphique 3, ci dessous, permet de constater que l'importance du faire valoir direct est très différente selon les pays. Ainsi, en Irlande et au Royaume-Uni, plus de 50% de la SAU appartient aux exploitants. Au contraire, en Espagne, Italie, Allemagne, France et Belgique, la majorité des terres exploitées sont louées.

Graphique 3 Surface en fermage et faire valoir direct (en % de la SAU totale)

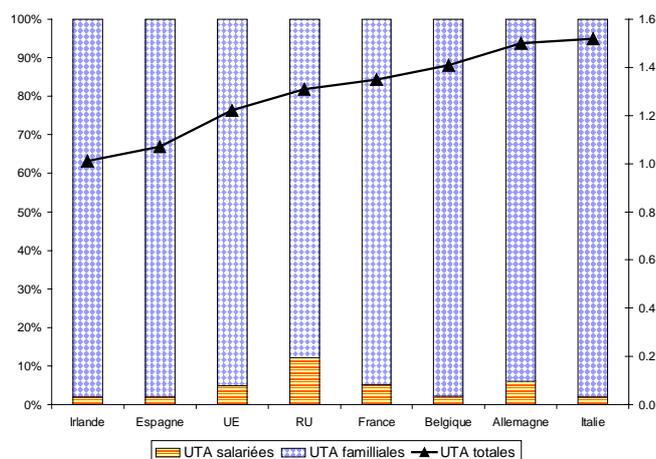


Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Un emploi salarié marginal

Le niveau d'emploi est très variable au sein des différents États membres : à peine une UTA par exploitation en Irlande contre plus d'une et demi en Allemagne et en Italie. Cependant, la très faible part de l'emploi salarié au sein de l'emploi total apparaît comme une constante dans tous les pays étudiés. En effet, dans la majorité des cas, le recours au salariat est marginal et représente moins de 5% de l'emploi total. Au Royaume-Uni, néanmoins, ce type de main d'œuvre est un peu plus développé (environ 12% des UTA).

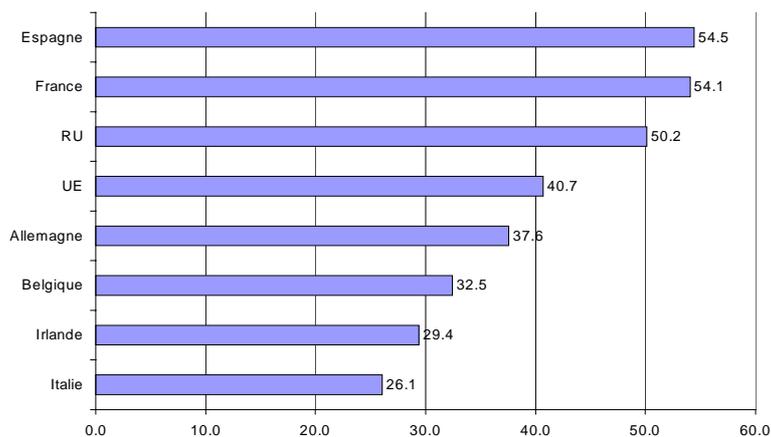
Graphique 4 La main d'œuvre



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

C'est en Espagne, en France et au Royaume-Uni que la surface par travailleur est la plus importante, et c'est en Italie qu'elle est la plus faible.

Graphique 5 SAU par UTA



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Un cheptel de taille et de structure variées

La structure et la taille du cheptel moyen dans les différents États membres sont révélatrices des systèmes de production pratiqués par chacun d'eux. Ainsi en Italie, les exploitations de l'OTEX 42 ont en moyenne 34 veaux à l'engrais pour seulement 20 vaches allaitantes. On se trouve sans doute là avec une majorité de systèmes engraisseurs, qui achètent les veaux dans d'autres pays et les revendent une fois engraisés. Dans d'autres pays, comme la Belgique, la France ou le Royaume-Uni, le cheptel de vaches nourrices est plus important (supérieur à 40 têtes).

Tableau 4 Compositions du cheptel

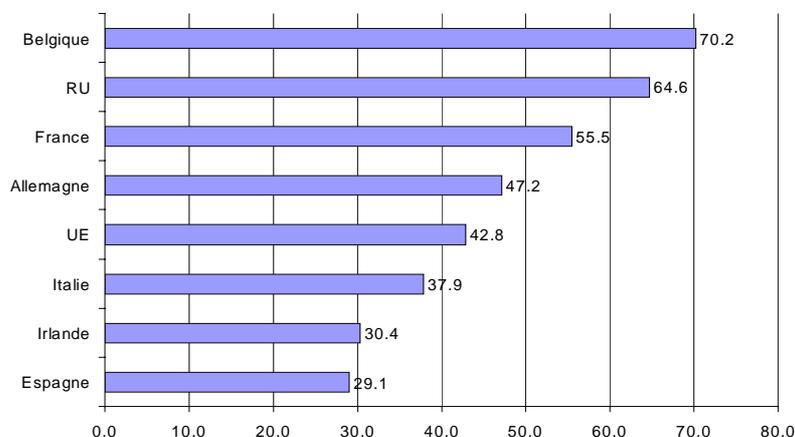
Effectif moyen/exploitation	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	RU	UE
Veaux à l'engrais	6,1	1,7	12,3	4,1	0,0	33,8	0,0	6,1
Autres bovins de - de 1 an	49,0	55,1	5,3	33,5	14,3	16,7	38,3	23,6
Bovins mâles de 1 à 2 ans	12,6	30,6	0,4	6,2	7,5	26,5	13,9	8,9
Bovins femelles de 1 à 2 ans	22,2	5,7	1,6	12,3	4,0	4,0	12,2	7,0
Bovins mâles de 2 ans et +	2,2	1,1	0,9	2,8	4,3	0,7	4,2	2,8
Génisses pour l'élevage	14,2	2,4	1,3	7,9	1,0	1,3	4,2	3,7
Génisses à l'engrais	0,0	0,8	0,3	1,3	0,9	0,2	1,4	0,9
Vaches allaitantes	55,4	26,8	25,9	46,6	13,6	20,4	41,4	28,0
Brebis	0,1	0,7	2,4	7,7	8,7	0,8	70,8	12,0
Autres ovins	0,2	1,0	0,3	6,2	8,1	0,3	57,6	9,9
Nombre total d'UGB	98,9	70,8	31,1	74,9	30,7	57,6	84,7	52,3

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

On notera également une grande diversité dans la taille des troupeaux (mesurée ici par le nombre d'UGB par exploitation) : en moyenne 99 unités par exploitation en Belgique contre à peine 31 en Irlande, soit près de 3 fois moins.

Au Royaume-Uni, les exploitations allaitantes disposent, en plus des bovins, d'un cheptel ovin non négligeable (en moyenne 71 brebis-mères, soit plus de 8% du total des UGB).

Graphique 6 UGB par UTA, par pays membres (OTEX 42)

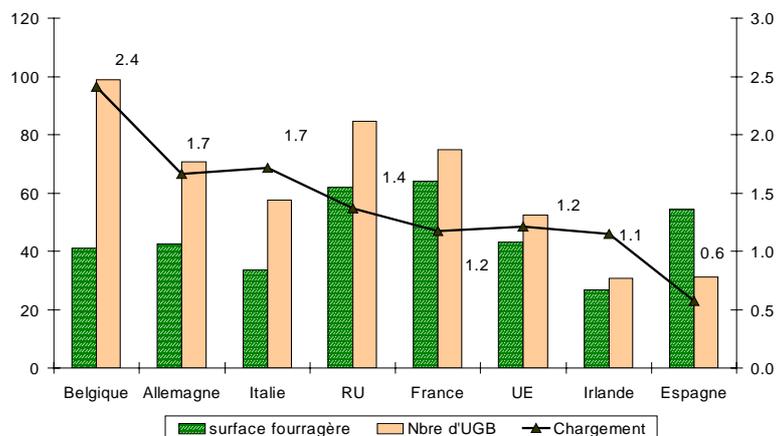


Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

C'est en Belgique que la productivité apparente du travail est la plus élevée (70 UGB/UTA), contre seulement 29 UGB/UTA en Espagne et 30 UGB/UTA en Irlande.

Enfin, le chargement moyen des exploitations européennes spécialisées dans la production de "bovins viande" est très variable : 0,6 UGB par hectare de surface fourragère (maïs fourrage compris) en Espagne, contre 2,4 en Belgique.

Graphique 7 Chargement moyen



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

LA PRODUCTION

Le produit brut moyen de l'OTEX 42 atteignait 30 600 euros par exploitation en 1998, soit à peine 60% du produit brut moyen toutes OTEX confondues (cf. tableau 5 et graphique 8). Il existe en outre une très grande diversité de produit brut moyen entre les différents pays. Ainsi, dans le secteur de l'élevage allaitant, le produit brut irlandais est presque 10 fois plus faible que celui dégagé par les producteurs belges. Dans tous les pays cependant, le produit brut bovin représente plus de 70% du produit brut total dans l'OTEX 42 (sauf au Royaume-Uni, où il ne dépasse pas les 65%).

Tableau 5 Produit brut total

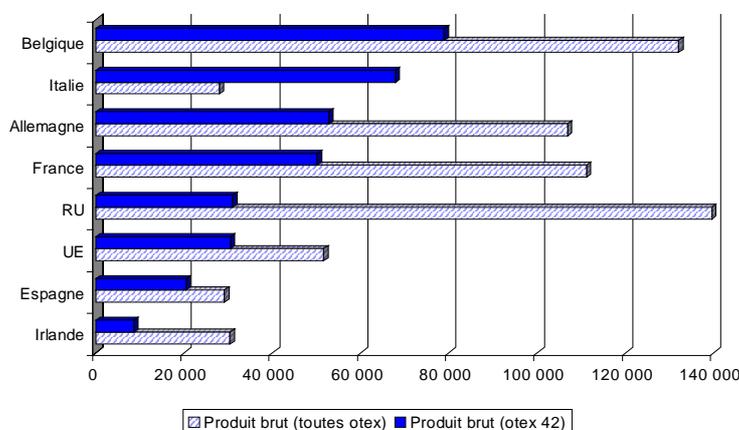
€/exploitation	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	RU	UE
Produit brut total	78 976	52 819	20 478	50 244	8 632	67 984	31 055	30 566
dont								
Produit brut animal*	72 699	41 438	17 213	42 265	7 905	52 696	24 911	25 380
- Produit brut bovin	68 534	37 945	16 161	38 690	7 097	48 087	19 719	22 801
Produit brut végétal**	5 468	4 216	2 970	5 347	189	14 786	782	3 034
- Produit brut céréales	2 045	3 889	274	3 544	114	1 296	480	1 389
Autres produits	810	7 165	295	2 632	537	502	5 363	2 152
Part du PB bovin dans le PB total	87%	72%	79%	77%	82%	71%	63%	75%

* y compris produit brut "produits animaux" (lait, fromages, peaux, ...),

** y compris produit brut "végétaux transformés"

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

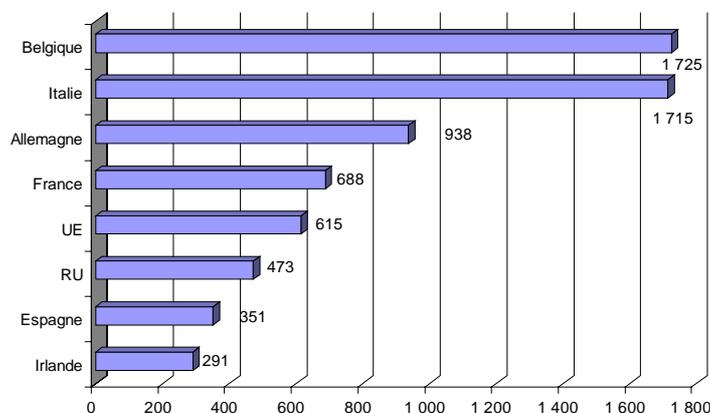
Graphique 8 Comparaison des produits brut moyens toutes OTEX confondues, au produit brut moyen



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

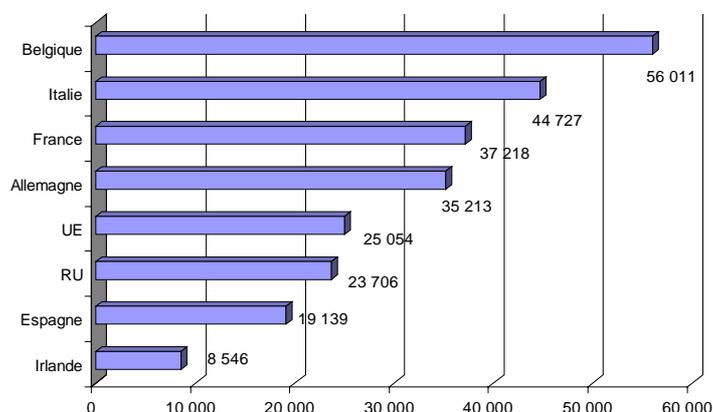
Dans la plupart des pays, comme au niveau européen, le produit brut moyen pour l'OTEX 42 est nettement inférieur au produit brut toutes productions confondues. Notons l'exception de l'Italie, où le produit brut de l'OTEX 42 est presque 2,5 fois supérieur au produit brut moyen, calculé pour l'ensemble des orientations.

Graphique 9 Produit brut par hectare



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Lorsque l'on ramène le produit brut à l'unité de surface (SAU), on observe une extrême disparité entre les différents États membres : en Irlande, un hectare de terre "rapporte" à peine 300 euros par an, contre un peu plus de 1 700 en Italie et en Belgique. Naturellement, les trois meilleures "performances" en terme de produits à l'hectare renvoient aux trois pays membres ayant les chargements les plus élevés.

Graphique 10 *Produit brut par UTA*

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

En terme de produit brut par UTA, la Belgique conserve sa place de *leader*, alors que l'Espagne et l'Irlande sont toujours en dernière position.

LES CHARGES

Comme la surface et le cheptel, les recettes et les charges varient énormément d'un État membre à l'autre. Ainsi, les pays qui ont le chargement et les recettes les plus élevés supportent aussi les plus fortes charges (Belgique et Allemagne). Ramenées à l'hectare de surface, les charges sont les plus élevées en Belgique, Italie et Allemagne. A l'opposé, elles sont très faibles en Espagne et en Irlande.

La structure des dépenses est propre à chaque pays. Ainsi, en Espagne et en Italie, environ 70% des charges totales sont des achats d'aliments pour le bétail (plus de la moitié correspondant à des aliments concentrés). En Allemagne, Irlande, France et Royaume-Uni, les deux principaux postes de charges sont, quasiment à parts égales (autour de 30%) : les frais spécifiques d'une part (aliments concentrés pour le bétail essentiellement), les frais généraux (surtout entretien bâtiments et matériel) d'autre part.

Tableau 6 Les charges, par exploitation, par ha et par UGB

	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	RU	UE
Total des charges (I + II + III + IV)	60 900	60 700	14 000	50 600	11 400	49 800	49 700	32 500
<i>Soit en % du produit brut total</i>	77%	77%	18%	64%	14%	63%	63%	41%
<i>soit en €/ha de SAU</i>	1 300	1 100	200	700	400	1 300	800	700
<i>soit en €/UGB</i>	600	900	500	700	400	900	600	600
<i>dont</i>								
Frais spécifiques (I)	31 200	18 300	10 000	17 600	4 200	37 700	17 100	13 000
<i>Soit en % du total des charges</i>	51%	30%	71%	35%	37%	76%	34%	40%
• Charges végétales spécifiques (hors forêts)	5 300	4 200	600	6 300	1 400	1 900	4 100	3 200
<i>soit en €/ha de SAU</i>	100	100	0	100	0	0	100	100
• <i>Semences et plants achetés</i>	1 100	1 300	100	1 000	0	800	200	500
• <i>Engrais</i>	3 300	1 700	400	3 800	1 200	700	3 300	2 000
• <i>Produits de défense des végétaux</i>	800	900	0	900	100	300	200	400
• <i>Autres frais spécifiques des cultures</i>	100	400	0	500	100	100	400	300
• Charges animales spécifiques	25 900	14 100	9 500	11 300	2 800	35 700	12 900	9 900
<i>soit en €/UGB</i>	300	200	300	200	100	600	200	200
• <i>Achats d'aliments concentrés pour herbivores</i>	11 900	7 800	4 800	4 600	1 200	19 700	5 400	4 600
• <i>Achats de fourrages grossiers pour herbivores</i>	4 100	1 100	1 000	700	400	1 400	1 900	900
• <i>Aliments intraconsommés pour herbivores</i>	1 200	2 200	3 000	1 800	100	12 900	400	1 700
• <i>Autres frais spécifiques d'élevage</i>	8 800	3 000	700	4 200	1 200	1 700	5 200	2 600
Frais généraux (II)	10 900	21 000	1 500	15 800	4 500	4 300	14 800	9 300
<i>Soit en % du total des charges</i>	18%	35%	11%	31%	39%	9%	30%	29%
• Entretien du matériel et des bâtiments	3 700	7 000	500	4 100	2 000	1 000	5 000	3 000
• Énergie	1 400	3 700	400	2 300	500	1 500	2 300	1 400
• Travaux par tiers	3 700	3 800	200	2 900	1 300	800	2 500	1 900
• Divers (dont frais spécifiques forêts)	2 000	6 500	300	6 500	800	1 000	5 000	3 100
Dotations aux amortissements (III)	9 600	12 700	1 600	9 600	1 400	5 300	10 100	5 900
<i>Soit en % du total des charges</i>	16%	21%	11%	19%	12%	11%	20%	18%
<i>soit en €/UGB</i>	100	200	100	100	0	100	100	100
Facteurs extérieurs (IV)	9 200	8 700	900	7 600	1 300	2 500	7 700	4 300
<i>Soit en % du total des charges</i>	15%	14%	6%	15%	11%	5%	15%	13%
• Salaires et charges sociales	300	1 600	200	1 100	200	500	2 500	800
<i>soit en €/UTA salariées</i>	10 100	17 300	9 700	15 300	8 900	17 900	15 900	13 100
• Loyers et fermages	4 100	4 600	400	4 400	600	1 700	2 600	2 000
• Frais financiers (intérêts payés – subventions sur intérêts)	4 800	2 600	300	2 100	500	300	2 500	1 500

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

LES AIDES

Il existe, depuis la réforme de 1992, un grand nombre d'aides en faveur du secteur bovin : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), paiements compensatoires versés au titre des surfaces en maïs fourrage, prime à l'herbe et indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)...

Ces primes versées à l'hectare ou à la tête de bétail, sont donc étroitement corrélées à la taille de l'exploitation et/ou à celle du cheptel. Par conséquent la diversité des structures entraîne une grande disparité du montant des subventions perçues par exploitation.

Ainsi, en 1998, lorsque l'exploitation "allaitante" anglaise moyenne percevait 22 600 euros, son homologue espagnole touchait moins de 5 200 euros. De plus, les exploitations d'élevage ont un revenu très dépendant des aides directes : en Allemagne, Irlande, France et Royaume-Uni, les aides directes représentent plus de 100% du revenu. En Italie au contraire, les soutiens publics directs représentent "seulement" 32% du revenu. Ces proportions très importantes, (en particulier au Royaume-Uni où les aides représentent, en 1998, près de 550% du revenu) sont liées à la faiblesse des revenus dégagés en 1998 par les éleveurs de certains pays. Le même ratio calculé pour 1997, donne par exemple pour le Royaume-Uni : 232%, 89% pour l'Allemagne, 97% pour l'Irlande... Au delà des aléas conjoncturels, il n'en reste pas moins vrai que les aides directes constituent désormais plus de l'intégralité du revenu pour un grand nombre d'éleveurs allaitants français, allemands, irlandais et anglais.

En fonction de la décomposition du total des aides, on peut répartir les États membres en deux catégories : ceux pour lesquels les aides directes sont constituées à plus de 50% par les aides animales, et les autres. La première catégorie regroupe la Belgique, la France, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni. Au contraire en Allemagne et dans une moindre mesure en Italie, les soutiens sont issus d'autres subventions (MAE, primes végétales...).

Tableau 7 Les aides directes

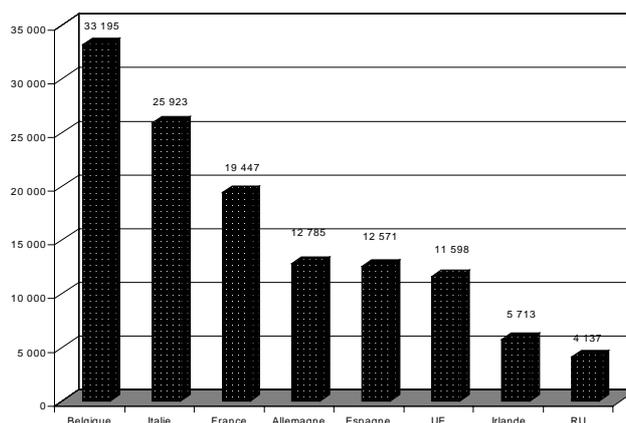
En €/exploitation	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	RU	UE
Total des aides perçues	18 500	21 400	5 200	20 900	8 200	8 300	22 600	13 600
<i>Soit en % du revenu disponible</i>	56%	167%	41%	107%	143%	32%	546%	117%
dont								
Primes animales	12 600	7 900	5 100	12 400	6 400	4 000	19 200	9 200
<i>soit en €/UGB</i>	127	112	163	165	209	69	227	176
*PSBM et PMTVA	12 600	7 600	4 800	11 400	3 700	4 100	15 400	7 500
*PCO	0	0	100	200	300	0	2 600	400
*Autres subventions animales	0	300	200	800	2 400	0	1 200	1 300
Primes végétales	900	3 400	100	2 600	100	1 800	300	1 100
*Jachère	0	100	0	100	0	100	0	0
*Paiements compensatoires	900	3 100	100	2 400	100	1 600	300	1 000
**Maïs ensilage	400	1 000	0	0	0	1 100	0	100
*Autres subventions végétales	0	100	0	100	0	200	0	100
Autres subventions	5 000	10 100	0	5 900	1 700	2 500	3 100	3 300

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

LES REVENUS

Au vu des réflexions précédentes, nous pouvons maintenant examiner le revenu de l'exploitant et de sa famille. On constate, que ce sont les éleveurs belges, italiens et français qui obtiennent les meilleurs résultats. Le revenu moyen (aides publiques comprises) des éleveurs belges est d'environ 33 200 euros (environ 18 200 francs français par mois), soit 8 fois plus qu'au Royaume-Uni, 6 fois plus qu'en Irlande et 2,5 fois plus qu'en Espagne.

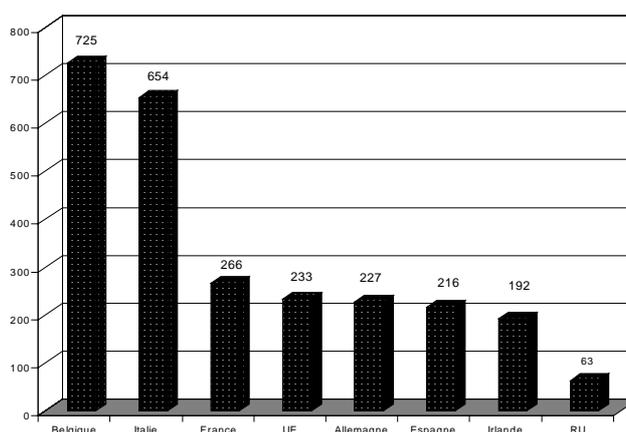
Graphique 11 Le revenu de l'exploitant et de sa famille (€ par exploitation)



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Si l'on fait abstraction des différences liées à la dimension des exploitations, ce sont également les exploitations belges, italiennes et françaises qui dégagent le meilleur niveau de revenu à l'hectare, celui-ci est 12 fois plus important en Belgique qu'au Royaume-Uni.

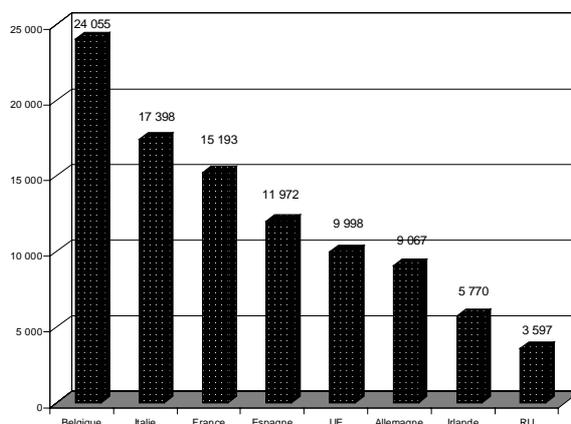
Graphique 12 Le revenu de l'exploitant et de sa famille (€ par ha)



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

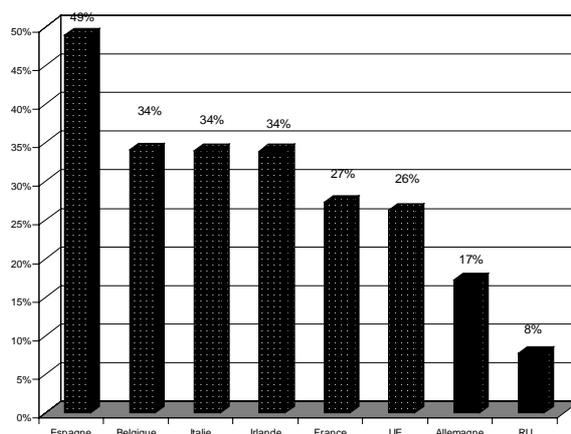
Si l'on ramène le revenu au nombre d'UTA non salariées, l'ordre des performances reste inchangé. Un travailleur (non salarié) belge dégage 7 fois plus de revenu qu'un anglais.

Graphique 13 *Le revenu de l'exploitant et de sa famille (€ par UTANS)*



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Graphique 14 *Le revenu (en % des recettes)*

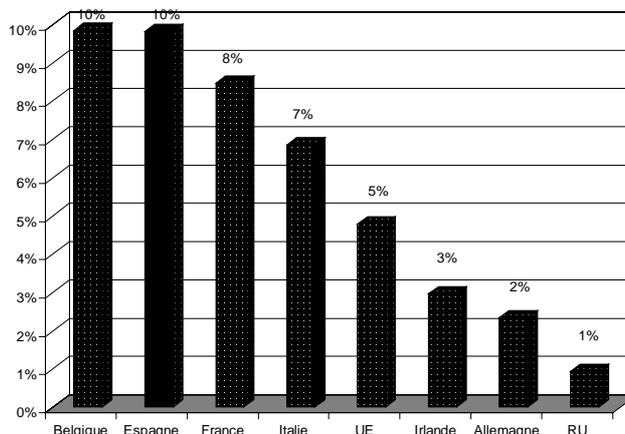


Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

On notera que les producteurs pour lesquels le taux de profit moyen (rapport entre revenu dégagé et recettes (produit brut + subventions)) est le plus élevé (Espagne), ne sont pas du tout ceux qui dégagent les meilleurs revenus globaux. La faiblesse de ce rapport pour l'Allemagne et le Royaume-Uni démontre le fort poids des charges de structure et des amortissements.

Ainsi, alors que le taux de profit moyen des éleveurs espagnols est presque une fois et demie supérieur à celui de leurs homologues belges, le revenu global par exploitation y est (compte tenu notamment des écarts de dimension) presque trois fois moindre.

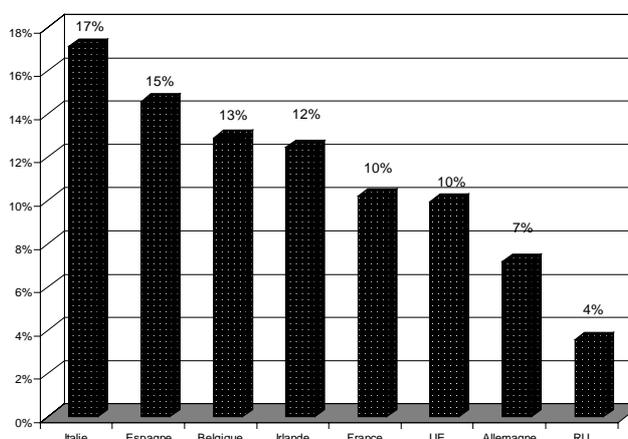
Graphique 15 *Le revenu en % du capital total*



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Si l'on s'intéresse à la rentabilité propre du capital total, on note que c'est en Belgique et en Espagne que le ratio revenu/capital total est le plus élevé. C'est donc dans ces deux pays de l'Union que le capital rapporte le plus. La France vient en troisième position. Le Royaume-Uni est quant à lui le pays de l'Union où le capital investi rapporte le moins.

Graphique 16 *Le revenu en % du capital hors foncier*



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

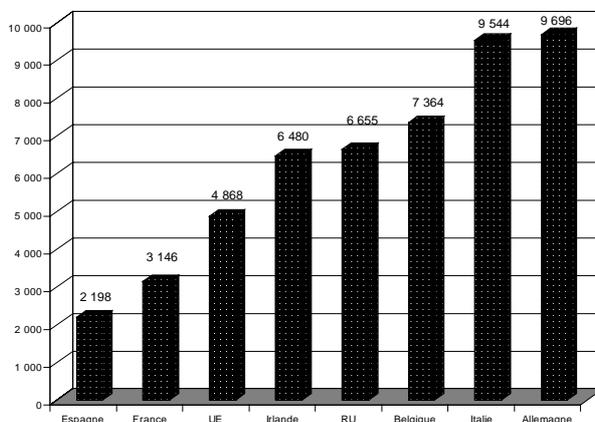
Notons enfin que sur la base de la rentabilité du capital hors foncier, c'est l'Italie qui arrive en tête, suivi de l'Espagne et de la Belgique, la France n'a plus ici que la cinquième place et le Royaume-Uni toujours la dernière.

SITUATION FINANCIÈRE DES EXPLOITATIONS

Les différences entre pays sont extrêmement importantes pour bien des indicateurs. Il en est de même pour le niveau de capital engagé par hectare de SAU. Ainsi, alors que les éleveurs espagnols doivent mobiliser environ 2 200 euros par hectare pour produire, ce montant dépasse

les 9 500 euros en Allemagne et en Italie. Ceci s'explique sans doute en partie du fait d'un prix des terres très élevé en Allemagne et Italie (respectivement 18 200 et 15 000 euros/ha, contre seulement 1 400 en Espagne).

Graphique 17 Capital (en €/hectare de SAU)



Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

C'est en Allemagne que l'actif moyen par exploitant d'élevage allaitant est le plus élevé (près de 550 000 euros). A l'opposé, en Irlande et en Espagne, il est trois à quatre fois plus bas.

Tableau 8 Éléments du bilan

	Belgique	Allemagne	Espagne	France	Irlande	Italie	RU	UE
<i>En €/exploitation</i>								
Actif	337 053	546 281	128 066	229 670	192 378	378 315	437 328	241 879
Capitaux propres	236 519	473 826	124 546	169 823	186 919	376 506	411 672	212 388
Total des dettes	100 534	72 455	3 519	59 847	5 459	1 809	25 656	29 491
Dettes CT	941	20 900	79	15 672	1 570	22	16 470	7 469
Dettes LMT	99 594	51 555	3 440	44 175	3 888	1 787	9 187	22 022
Dettes CT / dettes totales	1%	29%	2%	26%	29%	1%	64%	25%
Taux d'endettement	30%	13%	3%	26%	3%	0%	6%	12%
Actif circulant	3 352	16 079	35 389	38 399	5 050	21 903	20 938	20 795
Fonds de roulement	2 411	-4 821	35 309	22 727	3 479	21 881	4 469	13 325

Source : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).

Les éleveurs belges et français sont les plus endettés de l'Union alors que dans le même temps, les italiens, les espagnols et les irlandais ont un taux d'endettement inférieur à 3%. Concernant la composition de l'endettement, on notera que certains ont surtout recours aux emprunts de court terme (Royaume-Uni en particulier), tandis que d'autres ont plus recours aux emprunts sur le moyen ou le long terme (Belgique, Espagne et Italie).

Enfin, le fonds de roulement est nettement positif dans quasiment tous les pays de l'union (sauf en Allemagne).

CONCLUSION

L'élevage de bovins allaitants présente une grande diversité dans les différents pays membres de l'Union. Au-delà des spécificités nationales, on peut mettre en lumière quelques points communs.

D'une part, l'élevage allaitant européen est pratiqué dans des exploitations de taille moyenne (de 30 à 70 hectares selon les pays membres), dont la SAU est composée à 75% (minimum) par des surfaces fourragères. Ainsi, la plupart des systèmes sont extensifs, avec un chargement inférieur dans un grand nombre de cas à 1,7 UGB/ha. On note également, comme une constante, la faiblesse de l'emploi salarié dans les exploitations d'élevage.

D'autre part, le produit brut moyen de cette OTEX est toujours inférieur au produit brut national toutes OTEX confondues (exceptés dans le cas de l'Italie). La part des aides dans le revenu des exploitations d'élevage est extrêmement élevée et ce dans tous les pays de l'Union. Enfin, le taux d'endettement est inférieur dans tous les cas à 30% et le fond de roulement est positif, excepté en Allemagne.

Dans le cas de l'élevage français, on retiendra que les exploitations allaitantes représentent 25% des effectifs européens de l'OTEX 42. Avec une SAU moyenne et un nombre d'UGB presque une fois et demie supérieure à la moyenne européenne de l'OTEX 42, la France fait partie, avec l'Espagne et l'Irlande, des pays membres ayant les plus faibles chargements (inférieur à 1,3 UGB/ha de SFP). A chargement quasi équivalent, son niveau de produit brut à l'hectare est nettement supérieur à celui de l'Espagne. Concernant le poste de charge, les exploitations allaitantes françaises ne semblent pas être parmi les plus performantes. Les éleveurs italiens, avec un chargement nettement supérieur, ont par exemple un poste de charge inférieur à celui des français. De même, alors que les exploitations d'élevage espagnoles ont un chargement équivalent à celui des françaises, le poste de charges y est presque 4 fois plus faible. De plus, du fait de sa SAU et de son cheptel importants, l'élevage français est l'un des plus subventionné en Europe (derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni).

Tous ces facteurs combinés font que la France arrive en troisième position, derrière la Belgique et l'Italie, que ce soit au niveau du revenu moyen par exploitation, du revenu par hectare ou même du revenu par UTA.

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES – NUMÉROS PARUS

N°1 - Avril 1996 (épuisé)

- Évaluation des politiques publiques.
- Théorie économique et réforme de la PAC.
- Dépenses agricoles de l'Union européenne.
- Évolution récente des concours publics à l'agriculture française.
- 1991-1994 : embellie pour les exploitations de grandes cultures.

N°2 - Septembre 1996

- PAC et transferts à l'agriculture en Europe.
- Évolution du financement communautaire des marchés.

N°3 - Février 1997 (épuisé)

- Évaluation économique des politiques agricoles.
- Les concours publics à l'agriculture américaine.
- Les aides des collectivités locales à l'agriculture.

N°4 - Juillet 1997

- Québec: les limites d'une politique agricole.
- L'évolution des exploitations agricoles françaises de 1991 à 1995. Une analyse à partir des résultats du RICA.

N°5 - Septembre 1997

- L'évolution de la politique agricole allemande.
- L'agriculture des pays membres de l'Union européenne à la veille de la réforme de la PAC.

N°6 - Janvier 1998

- L'adaptation de la politique agricole espagnole à la réforme de la PAC.
- L'adaptation de la politique agricole britannique à la réforme de la PAC.

N°7 - Mai 1998

- Analyse des conséquences des propositions SANTER sur l'agriculture des pays membres de l'Union européenne.
- Les conséquences des propositions SANTER sur le revenu des agriculteurs français.
- Les conséquences des propositions SANTER sur l'offre de produits agricoles en France.

N°8 - Septembre 1998

- Quels rendements demain ? Perspectives d'évolution des rendements des grandes cultures.
- Les politiques nationales d'adaptation à la réforme de la PAC.

N°9 - Mars 1999

- Échanges et compétitivité des principaux produits agricoles polonais.
- Les programmes d'aide alimentaire intérieure aux États-Unis.

N°10 – Octobre 1999

- Interprétation économique du découplage des aides en agriculture.
- La dépenses publique agricole en longue période.
- Une application du modèle MEGAAF : analyse d'une modification des soutiens à l'agriculture.

N°11 – Avril 2000

- Internet et les téléservices en agriculture et dans l'agro-alimentaire.
- Agenda 2000 : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française.

N°12 – Octobre 2000

- La mise en œuvre de l'accord de Marrakech : le volet accès au marché.
- Dynamique des exploitations céréalières et concours publics à l'agriculture au Canada.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États Unis : performances comparées.

N°13 – Mars 2001

- Les structures et politiques agricoles des PECO sous fortes contraintes sociales et budgétaires : quelles transitions vers l'intégration européenne ?
- L'Inde dans le commerce agricole international. Conditions et bilan de mise en œuvre des accords de Marrakech.
- La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants. Une analyse pour l'Union européenne.
- L'accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Première partie.

N°14 – Septembre 2001

- Garanties et soutiens publics aux crédits à l'exportation des produits agricoles aux États-Unis.
- Les programmes publics de garantie de crédits dans l'Union européenne.
- Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles.
- L'accord sur l'agriculture du Cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Deuxième partie

N° 15 – Février 2002

- Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000).
- Échanges agricoles UE-ACP : vers une exacerbation de la concurrence entre agricultures ?
- La fiscalité agricole aux États-Unis : fonctionnement et enjeux politiques.

N° 16 – avril 2002

- Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations de «grandes cultures».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages ovins et caprins.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages «bovins viande».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers.

N° 17 – décembre 2002

- L'évolution du secteur porcin européen : enjeux techniques, politiques, de marché et de société.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : comparaisons des performances économiques et enjeux politiques.
- L'impact de scénarios de modification de la PAC sur les élevages bovins allaitants en zone intermédiaire. Cas de l'Indre.
- Stratégies d'adaptation de l'agriculture en zones intermédiaires. Étude de cas dans le département de l'Indre.
- Analyse de scénarios de politique agricole pour des régions céréalières intermédiaires.

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES
Direction des Affaires Financières

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr
fax : 05.61.28.83.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.83.05

Prix : 9,91 T